

L'Ile Saint Martin et le sentier des Goules



Randonnée n°60945

Une randonnée proposée par olivier3066

Au travers de cette ancienne ile avec des vues magnifiques sur les étangs narbonnais. Une randonnée familiale entre garrigue et pinèdes.

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	8.91km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	86m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	88m		
Point haut :	69m	Commune :	Gruissan (11430)
Point bas :	-1m		

Description

Au départ du parking, revenir sur vos pas vers la route, prendre sur la droite sur quelques mètres puis prendre la route qui part sur votre gauche en direction du massif.

Suivre cette route qui grimpe doucement dans la pinède en longeant sur la droite une clôture. (1) En vue du Domaine des Pujols, prendre le sentier sur votre gauche (attention présence de ruches - panneaux de signalisation) et grimper la sente pour retomber sur l'itinéraire VTT-FFC.

(2) Rester à droite et après quelques mètres prendre le petit chemin qui part sur votre droite et le suivre (balisage VTT-FFC n°2). Arriver vers le sommet de la colline, vous trouverez sur votre droite une ancienne cabane en pierres sèches de berger.

(3) La sente redescend jusqu'à une patte d'oie, il faut prendre alors sur la droite le chemin qui descend dans la Combe de l'Abeille, seul passage un peu escarpé (attention aux enfants). La descente dans cette combe se fait dans un petit éboulis. Prenez le temps de regarder sur votre droite, la Roche Percée. Le sentier parcourt la combe pour déboucher sur une vigne avec en fond la vue sur l'Étang de l'Ayrolle. Vous êtes sur le Domaine du Château de Bel-Évêque.

Traverser la vigne et (4) vous retrouvez le balisage du Sentier des Goules, prendre sur votre gauche pour rejoindre le parking de ce sentier balisé. A partir de là, suivre le balisage jaune du sentier, vous allez longer la rive de l'Étang de l'Ayrolle puis (5) remonter sur la crête nommée "la Barre de l'Évêque". Une dernière descente un peu glissante à cause des cailloux et le sentier se trouve à hauteur de l'Étang de Campignol.

(6) Lorsque le sentier balisé VTT (face aux vignes du Domaine des Pujols) tourne vers la droite quitter alors la piste pour prendre un petit sentier bordé de tamaris sur la gauche. Ce sentier contourne par le bas le domaine viticole.

Attention: en fonction de la saison l'eau affleurant, le sentier peut être boueux et glissant. Vous retomberez alors sur la route que vous avez pris au début.

Bonne balade.

Informations pratiques

Prévoir de l'eau surtout en période chaude.

Attention sur les derniers mètres, vous longerez les abords des étangs, le chemin est parfois gorgé d'eau, marcher sur les végétaux

Points de passages

D/A	N 43.11079° / E 3.065784° - alt. 3m - km 0
1	N 43.10472° / E 3.062747° - alt. 14m - km 0.9
2	N 43.103506° / E 3.066803° - alt. 39m - km 1.27
3	N 43.094183° / E 3.060891° - alt. 58m - km 2.61
4	N 43.091935° / E 3.056407° - alt. 26m - km 3.1
5	N 43.088017° / E 3.048532° - alt. 21m - km 5.77
6	N 43.096894° / E 3.053402° - alt. 10m - km 6.92
D/A	N 43.110767° / E 3.06581° - alt. 3m - km 8.91

ou bien repasser par le Domaine de Mas Pujol.

Pour stationner dans Gruissan, prendre la direction des Salins de l'Ile Saint Martin puis au croisement après le pont sur le canal prendre sur la droite en direction de Mandirac, après quelques kilomètres vous verrez un pont métallique orange sur votre droite un peu à l'intérieur des terres, là vous pourrez stationner sans problème.

Domaine du Château de Bel-Évêque, propriété d'un acteur grand blond avec une chaussure noire, Pierre Richard.

A proximité

Gruissan, station balnéaire, à voir de l'autre côté de l'île, les salins de l'Ile Saint Martin dont l'exploitation a commencé industriellement à l'époque romaine.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-l-ile-saint-martin-et-le-sentier-des-gou/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



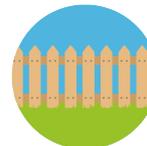
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.